YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/776

OBJET: **TRAVAUX DE REHABILITATION DU STUDIO 209, LOT "PEINTURE".**
Appel d'offres ouvert : autorisation accordée au Maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis et 296 à 298,

VU la procédure de liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de la société PASINI, titulaire du lot n°9 "peinture", ayant conduit la Commune à résilier le marché conclu avec cette société le 12 avril 2000,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2000 approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réhabilitation du Studio 209, lot "peinture", et autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant ce lot,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP le 9 mai 2000 et publié dans le bulletin n° 78A du 17 mai 2000,

CONSIDERANT qu'un seul pli a été réceptionné avant la date limite de réception des offres fixée au 15 juin 2000 à 11 heures,

CONSIDERANT qu'au cours des séances des 15 et 22 juin 2000, la commission d'appel d'offres a ouvert et enregistré l'offre puis a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à la société EPRD pour un montant de 193.461,97 Francs T.T.C.,

SES Commissions finances et travaux consultées,

LE rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,



HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

A l'unanimité,

PREND acte du choix opéré par la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit marché ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 314, nature 231318.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire **par** le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 10-7-2000 et de la publication
le 7-7-2000
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)